



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni le 28 juin 2021 à 18h00 de façon tout à fait exceptionnelle, pour des considérations sanitaires, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

L'article 6. IV de la loi du 14 novembre 2020 permet à un membre du conseil municipal d'être porteur de deux pouvoirs.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Olivier CARRE, Nicolas PROMSY, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE-FORTES, Mehmet ATAC, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Alain DAULT, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Alain PETIT, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES.

Pouvoirs :

Ginette DECOURTRAY à Badia ZRARI
Sonia VIARD à Jean-François DARDENNE
Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI
Nuriye TOPAL à Valérie LEFEVRE
Imen BOUHARB à Hervé ROBERTI
Nellie ROCHEX à Pascal LAMBERT

Absents :

Malika KHAIR

Absents en cours de séance :

Badia ZRARI, Marie-José FURTADO, André Mahieu, Pascal LAMBERT à l'approbation du PV de la séance précédente
Jean-François DARDENNE à la DEL2021_077
Badia ZRARI à la DEL2021_070
Loïc PEN à la DEL2021_074 ; à la DEL2021_103 et la DEL2021_104
Alain PETIT de la DEL2021_076 et à la DEL2021_078
Marie-José FURTADO jusqu'à la DEL2021_075
Sonia VIARD jusqu'à la DEL2021_088
Pascal LAMBERT jusqu'à la DEL2021_079
Mokhtar ALLOUACHE à la DEL2021_077 ; à la DEL2021_083 ; à la DEL2021_101

Participations :

M. DENIS : Directeur Général des Services de la Collectivité
M. FOUIN : Directeur Général Adjoint Patrimoine et Administration
M. SAINT LEGER : Directeur Général Adjoint Culture, Sport, Vie associative, Relations internationales
M. SANCHEZ : Directeur Général Adjoint des Solidarités et des Affaires Sociales
M. DECOURTRAY : Directeur Général Adjoint Stratégie, projets urbains et Techniques
Mme BOUALAME : Chargée de Mission du Service Juridique
M. DIZENGREMEL : Directrice Ressources, Prospective, Finances et Grands Projets
M. VANHERREWEGHE : Chef de la Police Municipale
M. LAMY : Directeur de Cabinet
M. LEDAD : Conseiller technique
Mme LOZANO : Assistante du Maire, des élus et du Cabinet

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Valérie LEFEVRE

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

INTERCOMMUNALITÉ

DEL2021 070 - Changement de rattachement de l'Office Public de l'Habitat "Oise Habitat"

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de la dissolution du SIACCO et le changement de rattachement de l'Office Public de l'Habitat « Oise Habitat » eu égard aux considérations exposées ci-avant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- De notifier cette délibération au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (SIACCO).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 071 - Fonds de concours ACSO

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- De valider la mise en place d'un Fonds de concours par l'Agglomération Creil Sud Oise doté d'une enveloppe de 150 000 € par an inscrite en Autorisation de Programme sur 6 ans, limité à 30.000 € par commune et par an, ayant pour objectifs d'aider les communes du territoire à financer des réalisations qu'elles jugent importante et utile pour

les habitants et qu'elles ne pourraient financer seules malgré d'autres subventions, de soutenir des projets améliorant le cadre de vie des habitants et/ou favorisant le développement de nouveaux services à la population, valoriser et préserver le patrimoine local, ceci en cohérence avec le projet de territoire de l'ACSO.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 072 - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du Comité des partenaires institué par la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Monsieur Didier CARON en tant que représentant de la Commune de Nogent-sur-Oise pour siéger au sein du Comité des Partenaires, instance obligatoire instituée par la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

- De notifier par conséquent la présente délibération au Président de l'ACSO.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2021 073 - Mise à disposition d'agents auprès du CCAS - Information au conseil municipal

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte de l'information selon laquelle les agents de la commune de Nogent-sur-Oise figurant en annexe de la présente délibération sont mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville avec effet au 1er janvier 2021.

- D'autoriser le maire à signer la convention figurant en annexe.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2021 074 - Site de l'Obier - Rue du Professeur Calmette - Création de micro-forêts - Institution d'une obligation réelle environnementale

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la constitution d'obligations réelles environnementales au titre des articles L. 132-3 et suivants du code de l'environnement, au bénéfice de la société TREES-EVERYWHERE, en qualité d'Opérateur de compensation, pour une durée de 99 ans sur 2 ensembles fonciers suivants :

- 1 148 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AH 490p, AH 501p, AH 503, AH 504, AH 523p, AH 524p, AH 547p, BI 149p, BI 151p, BI 152p, BI 153p, BI 190p et BI 192p,

- 1 033 m² à prendre du les parcelles cadastrées BI 149p, BI 151p, BI 152p, BI 153p, BI 190p et BI 192p.

- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention se rapportant à l'aménagement de l'ensemble du site « Calmette ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 075 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelles BN 551, BN 550 (1/13ème) et BN 555 (1/13ème) - Site Clos des Granges

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BN 551 pour une superficie de 726 m², 1/13ème de la parcelles BN 550 d'une superficie de 18 m² et 1/13ème de la parcelle BN 555 d'une superficie de 151 m², situées au lieudit « le Clos des Granges », pour un montant d'acquisition fixé à 15 962,40 €, auquel il convient d'ajouter une indemnité de préjudice d'un montant de 2 956,00 €, soit un prix total d'acquisition s'élevant à 18 918,40 €, arrondi à 18 950,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à conclure le protocole transactionnel ci-annexé formalisant l'accord d'acquisition ainsi que les conditions négociées en préalable aux formalités liées à la signature de l'acte notarié,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 076 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelles BN 557, BN 550 (1/13ème) et BN 555 (1/13ème) - Site Clos des Granges

Rapporteur : Monsieur Yves DUCHATEAU

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BN 557 pour une superficie de 366 m², 1/13ème de la parcelles BN 550 d'une superficie de 18 m² et 1/13ème de la parcelle BN 555 d'une superficie de 151 m², situées au lieudit « le Clos des Granges », pour un montant d'acquisition fixé à 8 186,40 € arrondi à 8 200,00 €, auquel il convient d'ajouter une indemnité de préjudice d'un montant de 2 800,00 €, soit un prix total d'acquisition s'élevant à 11 000,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à conclure le protocole transactionnel ci-annexé formalisant l'accord d'acquisition ainsi que les conditions négociées en préalable aux formalités liées à la signature de l'acte notarié,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 077 - Désaffectation et déclassement - Parcelles rue du Comte d'Archiac en vue d'un projet d'échange

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation au public des parcelles à échanger par la prise d'un arrêté de suppression de places de stationnement,
- de prononcer le déclassement des parcelles du domaine public relevant du code de la voirie routière et de les intégrer au domaine privé communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 078 - Echange parcelles rue du Comte d'Archiac - Foncière Logement

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'échange sans soulte des parcelles situées à Nogent-sur-Oise sises rue du Comte d'Archiac, soit environ 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée AO 563 appartenant à la Foncière Logement à usage de voirie et d'espace vert et environ 47 m² à détacher de la parcelle cadastrée AO 565 appartenant à la Ville de Nogent-sur-Oise à usage de parkings,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 079 - Acquisition - OPAC de l'Oise - Voirie et Espaces Publics - Site Moustier

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des voies et espaces publics (ouvrages et foncier) du programme de construction de l'OPAC situé sur l'ancien site du stade du Moustier,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 080 - PRU OBIER ET GRANGES – SITE DES COTEAUX – Vente à la Société LINKCITY

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la vente du terrain composé des parcelles cadastrées BN 866, 1037p et 1038, d'une superficie de 8 846 m², au prix de 300 000 € HT.

- De prononcer le déclassement des parcelles de domaine public relevant du régime général ou du code de la voirie routière ou de toute autre disposition légale ou réglementaire, situées dans le périmètre défini ci-dessus.
- De préciser que la désaffectation de ces dépendances de domaine public prendra effet dans un délai inférieur à 3 ans. Cette désaffectation sera organisée de la manière suivante : édicition d'un arrêté d'interdiction de stationnement pour les dépendances de domaine public affectées à cet usage et pose d'une barrière de chantier sur le périmètre de l'opération de construction de la Société LINKCITY.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente, dont une promesse de vente prévoyant des conditions suspensives notamment relatives au déclassement du domaine public.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

DEL2021 081 - Acquisition – Société LINKCITY – Voirie et Espaces Publics

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des terrains décrits ci-dessus, lorsque les équipements de voirie et les travaux d'espaces communs auront été réalisés. Il est précisé que, pour le calcul du salaire du Conservateur, cette parcelle est estimée à 150 €. Par ailleurs, les frais de géomètre resteront à la charge du vendeur.

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier, y compris la convention de rétrocession de voirie annexée à la présente délibération.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 29

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

DEL2021 082 - Cession Parcelle BN 464p - Boulevard Pierre de Coubertin

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée BN 464p située à Nogent-sur-Oise sise boulevard Pierre de Coubertin, d'une superficie de 98 m², pour un montant de 2 600,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 083 - Cession Parcelle BI 186p - Rue Pasteur

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la régularisation foncière de la propriété sise 12 rue Pasteur à Nogent-sur-Oise, cadastrée BI 7, en cédant une partie de la parcelle cadastrée BI 186p sur laquelle est bâtie une partie du pavillon et du garage représentant une superficie d'environ 39 m², à l'euro symbolique, aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 084 - Cession Parcelle BH 35p - Rue du Général de Gaulle

Rapporteur : Madame Maria LAGACHE FORTES

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession du mur séparatif entre la propriété cadastrée BH 249 et la propriété cadastrée BH 35, sise rue du Général de Gaulle, représentant une superficie entre 7 et 10 m² (les relevés définitifs étant en cours de réalisation par le géomètre) pour un prix de cession fixé à 8,50 € du m², aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 085 - Cession parcelle AO 656 - Rue de Bouleux

Rapporteur : Madame Maria LAGACHE FORTES

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession du terrain situé rue de Bouleux à Nogent-sur-Oise, cadastré AO 656, d'une superficie de 782 m² pour un montant de 58 400,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 086 - Vente Ensemble immobilier - 59 rue du Général de Gaulle

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier situé 59 rue du Général de Gaulle sur les parcelles cadastrées BE 197 et 198, sur une superficie totale de 892 m², au prix de 115 000 € et sous la condition de la transformation de l'immeuble à usage artisanal en équipement sportif de pratique de la boxe conforme aux besoins du développement de l'Association Académie de Boxe Alain Marion.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3^{ème} adjoint à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 087 - Constitution d'une servitude de passage s'appliquant à la parcelle cadastrée AN 188

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AN 188 au profit du terrain voisin cadastré AN 46, moyennant une indemnité de 333,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3^{ème} Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 088 - Transaction société EUROVIA - Dégât des eaux survenu au Gymnasion

Rapporteur : Monsieur Alain DAULT

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes du protocole transactionnel ci-annexé dans le cadre du dégât des eaux survenu dans la nuit du 16 au 17 mai dernier au titre duquel la responsabilité de la société EUROVIA est engagée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à faire exécuter ladite convention de transaction permettant le recouvrement amiable, auprès de la société EUROVIA, du montant du préjudice matériel subi, arrêté à la somme forfaitaire de 2 000 € TTC.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

DEL2021 089 - Politique de la ville - Avenant au contrat de ville de l'Agglomération Creil Sud Oise - Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)

Rapporteur : Monsieur Nicolas PROMSY

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'avenant au Contrat de Ville de l'Agglomération Creil Sud Oise 2015-2020 sous la forme du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) ci-annexé, qui proroge jusqu'au 31 décembre 2022 ledit Contrat de Ville et y apporte des améliorations, ajustements et réorientations issus de son évaluation à mi-parcours.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

DEL2021 090 - Contrat d'Objectifs et de Moyens 2021 du centre de vaccination municipal Covid-19 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et la ville de Nogent-sur-Oise

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser monsieur le Maire à signer ce contrat d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant et document s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 091 - Chantier d'insertion avec L'Atelier de la Pierre d'Angle : convention partenariale annuelle 2021

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale annuelle pour 2021 ci-annexée avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune et le CFP Auteuil-Picardie-L'association Atelier La Pierre d'Angle ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES

DEL2021 092 - Modification du règlement intérieur de "Nogent à la mer"

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les modifications apportées aux articles 3, 4, 8 et 12 du règlement intérieur de « Nogent à la mer » ci-annexé concernant les formalités d'inscription.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 093 - Subvention exceptionnelle au profit de l'association "Un nouveau pas"

Rapporteur : Monsieur Mokhtar ALLOUACHE

Le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association « Un nouveau pas » pour l'exercice 2021, pour l'achat de matériel sportif.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2021 094 - Subvention complémentaire à l'association Les Temps D'Art

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire de 50 000 € à l'association Les Temps d'Art pour l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2 ci-annexé à la convention définissant le partenariat entre la ville de Nogent-sur-Oise et l'association.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SPORTS

DEL2021 095 - Subvention de fonctionnement - Karaté Do Shito Ryu

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le changement de la subvention exceptionnelle en subvention de fonctionnement. Le montant de cette subvention de 800 € reste inchangé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 096 - Signature d'une lettre d'engagement en faveur de l'inclusion des jeunes par le sport

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

Suite à la demande de l'Académie de Boxe Alain Marion, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer la lettre d'engagement ci-annexée en soutien à cette initiative en faveur de l'inclusion des jeunes par le sport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

DEL2021 097 - Nomination d'un représentant désigné par la Ville pour siéger au CA de l'association Faïencerie Théâtre de Creil

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Valérie LEFÈVRE en tant que représentante de la Commune de Nogent-sur-Oise pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association Faïencerie Théâtre de Creil.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 098 - Tarifs du Conservatoire Communal de Pratiques Musicales pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs 2021-2022 du Conservatoire Communal de Pratiques Musicales (CCPM) comme suit :

-	Cursus	Quotient Familial	Eveil Musical	Instrument 30 min	Instrument 40 et 60 min	Ensemble de musique ou stage	Location instrument
Tarifs de 1 à 8	-						
1	Nogentais	Q0	30,50 €	73,00 €	85,00 €	Moins de 18 ans : 45,00 €	45,00 €
2		Q1	47,00 €	106,00 €	120,00 €		75,00 €
3		Q2	67,00 €	135,00 €	155,00 €		110,00 €
4		Q3	80,00 €	170,00 €	193,00 €		140,00 €
5		Q4	100,00 €	203,00 €	230,00 €	175,00 €	
6		Adultes	-	-	225,00 €	265,00 €	205,00 €
7	Résidents ACSO	+ ou - de 18 ans	125,00 €	238,00 €	280,00 €	225,00 €	
8	Extérieurs	+ ou - de 18 ans	160,00 €	460,00 €	460,00 €	285,00 €	

- Tarif « Famille » : à partir de 2 enfants inscrits au CCPM, application du tarif inférieur de l'échelle des tarifs de 1 à 8.

Quotient Familial (QF)	Montant du QF
Q0	QF inférieur ou égal à 400,00 €
Q1	QF supérieur à 400,00 € mais inférieur ou égal à 650,00 €
Q2	QF supérieur à 650,00 € mais inférieur ou égal à 900,00 €
Q3	QF supérieur à 900,00 € mais inférieur ou égal à 1 200,00 €
Q4	QF supérieur à 1 200,00 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 099 - Adhésion à la "Fédération des Comités de Jumelage de l'Oise" (FCJO)

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la Fédération des Comités de Jumelage de l'Oise au vu de l'intérêt local qu'une telle adhésion représente et dont le montant de cotisation s'élève en 2021 à 50 € ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune due au titre de cette adhésion, au chapitre 011 article 6232.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2021 100 - Constitution d'un groupement pour la passation d'une concession de service public relative à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la constitution du groupement pour la passation d'une concession de service public relative à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer et à signer la convention de constitution du groupement pour la passation d'une concession de service public relative à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés, ainsi que tous les documents y afférents,
- de désigner la Ville de Creil comme coordinatrice du groupement,
- d'acter la volonté de la ville de participer à la passation d'une convention de service public relative à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés et d'en autoriser le lancement,

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 101 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade omnisports au complexe sportif Georges Lenne - JO 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade omnisports au complexe sportif Georges Lenne – JO 2024 à l'équipe représentée par le cabinet PHILIPPE BANCILHON, sis 7 rue Paul BERT – 75011 PARIS :

- le montant total provisoire du projet du lauréat est de **3 364 000€ HT pour la base sans la tranche optionnelle** ce montant représente un écart de 5,4 % par rapport à l'estimation du programme ;
- le montant total provisoire du projet lauréat comprenant **la base avec la tranche optionnelle est de 4 188 100€ HT**, ce montant représente un écart de 0,6% par rapport à l'estimation du programme.
- Après négociation engagée le 17/06/2021, le montant des honoraires du cabinet PHILIPPE BANCILHON est de **286 214,33€ HT pour la tranche ferme et 81 761,41€ HT pour la tranche optionnelle.**

- D'autoriser monsieur Le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents y afférent.

- D'approuver le versement de l'indemnité de 14 000,00 € HT prévue au règlement de concours à chacun des candidats non retenus et au lauréat, étant entendu que pour ce dernier il s'agit d'une avance sur honoraires.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 102 - Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide pour la Ville de Nogent-sur-Oise

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la société DUPONT Restauration.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents y afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 103 - Attribution des accords-cadres des transports collectifs de la ville de Nogent-sur-Oise

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir la CFTM pour le lot 1 « Circuits, navettes et transports intra-muros » et le lot 2 « Transports sorties et excursions ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour ces marchés et tous les documents y afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 069 - Attribution des marchés publics de fourniture de livres scolaires et de bibliothèque, de fournitures scolaires, de matériel didactique et petit équipement de récréation et de fournitures administratives

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir :

- la société SAS DECITRE pour le lot 1 - « Fournitures de livres scolaires et de bibliothèque »
- la société FD MAJUSCULE (EURL Philippe Munier) pour le lot 2 - « Fournitures scolaires, matériel didactique et petit équipement de récréation »
- la société NV BURO pour le lot 3 - « Fournitures administratives »

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et tous les documents y afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2021 068 - Tarifs 2022 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

De maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 mètres carrés.

De maintenir l'exonération, en application de l'article L. 2333-8 du CGCT, totale des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés.

De maintenir l'exonération, en application de l'article L. 2333-8 du CGCT, à hauteur de 50 %, des enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 mètres carrés et inférieure ou égale à 20 mètres carrés.

D'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2022 :

	Enseignes			
Commune ou EPCI comptant moins de 50000 habitants	Superficie ≤ à 12 m ²	Superficie > à 12 m ² et ≤ à 20 m ²	Superficie > à 20 m ² et ≤ à 50 m ²	Superficie > 50 m ²
2022	Exonéré	16,20 €/m²	32,40€/m²	64,80 €/m²

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique
---	---

Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie > 50 m ²	Superficie ≤ à 50 m ²	Superficie > 50 m ²
21,40 €/m²	42,80 €/m²	64,20 €/m²	128,40 €/m²

Enfin, en application de l'article L.2333-12 du CGCT, les tarifs de référence calculés selon les modalités sus-exposées et comportant deux chiffres après la virgule sont arrondis au dixième d'euro. Les fractions d'euro inférieures à 0,05 euros, quant à elles, sont négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 euro sont comptées pour 0,1 euro.

De préciser que les recettes afférentes à cette taxe seront encaissées à l'article 7368 du Budget Primitif 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 104 - Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles visée au B du II de l'article 1396 du Code Général des Impôts - Suppression de la réduction de 200 m² de la superficie retenue pour le calcul de cette majoration

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

De décider de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles.

De fixer la majoration par mètre carré à 3 €/m² sous réserve de l'application du plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de loi de finances établi pour cette même année.

De décider de supprimer la réduction de 200 mètres carrés de la superficie retenue pour le calcul de la majoration prévue au B du II de l'article 1396 du code général des impôts.

De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 105 - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2021 106 - Cession Ensemble immobilier - 25 rue du Général de Gaulle

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier situé à Nogent-sur-Oise – 25 rue du Général de Gaulle, cadastré BC 136 et 165, d'une superficie de 475 m², pour un montant de 215 000,00 €, aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 107 - Acquisition de voirie - OPAC - Rue de Bouleux.

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

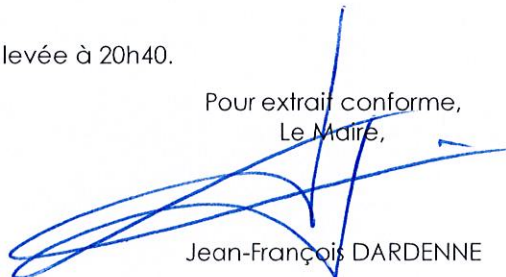
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AO 655p, d'une superficie de 1 253 m², composée d'une partie de la rue de Bouleux prolongée sur la rue Alfred et Robert Parrot et de ses dépendances,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-François DARDENNE